
Programme de Formation

SST - Formation initiale de sauveteur secouriste du travail (Application de l'article R 4224-15 du code du travail)

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Cette formation est destinée à un large public, notamment :

- Les personnes n'ayant aucune connaissance préalable en secourisme, souhaitant acquérir des compétences de base en premiers secours.
- Les employés d'entreprises qui désirent jouer un rôle actif dans la prévention des accidents et être formés aux gestes qui sauvent.
- Les membres des équipes de sécurité et d'intervention qui doivent être préparés à gérer des situations d'urgence au sein de leur organisation.



Objectifs pédagogiques

Les objectifs de cette formation vont au-delà de la simple acquisition de connaissances. Il s'agit de préparer les participants à devenir des acteurs clés de la sécurité au travail. Parmi les objectifs pédagogiques principaux, on retrouve :

- Développer la capacité des stagiaires à intervenir efficacement lors d'accidents en portant secours aux victimes.
- Former des individus aptes à identifier et gérer des situations dangereuses sur leur lieu de travail, en respectant les procédures de sécurité.
- Élever la conscience des risques professionnels et promouvoir une culture de prévention au sein des entreprises.
- Évaluer et certifier les compétences acquises lors de la formation, afin de garantir un niveau de compétence reconnu.



Description

Cette formation est conçue pour former des individus capables d'intervenir efficacement en cas d'accident au travail. Elle s'appuie sur l'article R 4224-15 du code du travail et vise à garantir une meilleure sécurité au sein des entreprises en formant des sauveteurs secouristes compétents.

Le programme de la formation inclut des éléments essentiels tels que :

- Présentation des principes fondamentaux du sauvetage secourisme du travail.
- Rôle et responsabilités du sauveteur secouriste du travail (SST) dans la prévention des accidents.
- Les compétences nécessaires pour intervenir face à diverses situations d'accident, y compris des cas spécifiques comme des saignements abondants ou des malaises.



- Mise en pratique des gestes de premiers secours au travers de simulations et de cas concrets.
- Évaluation des compétences acquises à travers des épreuves certifiantes, avec attribution d'un certificat SST de l'INRS après validation des compétences.

La formation s'étend sur 2 jours, avec un total de 14 heures, permettant aux participants d'acquérir à la fois des connaissances théoriques et des compétences pratiques. Les méthodes pédagogiques incluent des cours magistraux, des travaux pratiques et l'utilisation de supports variés tels que des mannequins et des dispositifs de simulation.



Prérequis

Pour participer à cette formation, les candidats doivent répondre à certains pré-requis :

- Être apte à exercer leur activité professionnelle sans restriction.
- Savoir lire, écrire et comprendre le français, ce qui est essentiel pour suivre le contenu de la formation et comprendre les instructions données.



Modalités pédagogiques

La formation utilise une approche pédagogique variée et interactive afin de maximiser l'apprentissage des participants. Les modalités pédagogiques comprennent :

- Des présentations théoriques accompagnées de diaporamas basés sur les documents de l'INRS.
- Des mises en situation pratiques avec des cas concrets, permettant aux stagiaires de s'exercer avec des mannequins adaptés et des matériels de simulation.
- Des échanges et discussions en groupe pour favoriser l'apprentissage collaboratif.
- Un suivi personnalisé des progrès des stagiaires, avec des évaluations continues tout au long de la formation.



Moyens et supports pédagogiques

Supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation des compétences acquises lors de la formation sont rigoureuses et basées sur les normes de l'INRS. Les participants devront passer deux épreuves :

- Épreuve N°1 : être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Épreuve N°2 : être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Un certificat de SST valable 24 mois sera délivré aux candidats qui obtiennent des résultats satisfaisants à ces épreuves.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées jusqu'à 48 heures avant le démarrage de la formation.



Informations sur l'accessibilité

Nous nous engageons à rendre cette formation accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Pour cela, nous mettons en place plusieurs mesures :

- Un référent handicap est disponible pour discuter des besoins spécifiques des participants.
- Des supports de formation adaptés seront fournis, incluant des matériels pédagogiques accessibles.
- La sensibilisation des formateurs aux enjeux de l'accessibilité sera également un axe de développement.